



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

mahJ
musée d'art
et d'histoire
du Judaïsme

**Mission de professeur relais de l'Académie de Paris
au sein du musée d'Art et d'Histoire du judaïsme (MAHJ)**

Présentation de la structure :

Héritier des collections du musée d'Art juif de la rue des Saules, créé en 1948 par des survivants de la Shoah, le musée d'art et d'histoire du Judaïsme (mahJ) est installé depuis son ouverture en 1998 dans l'hôtel de Saint-Aignan (1644-1650), l'un des plus beaux hôtels particuliers du Marais, mis à disposition par la Ville de Paris. La collection du mahJ compte aujourd'hui plus de 12 000 œuvres et de très nombreux fonds d'archives.

Le mahJ est une association loi de 1901. Depuis sa création, le mahJ est financé à parité par le ministère de la Culture et par la Ville de Paris.

Le mahJ a pour objet :

- de présenter les deux mille ans de vie des communautés juives de France et de les situer dans l'histoire générale du judaïsme ;
- de conserver, étudier, diffuser et mettre en valeur des collections muséographiques publiques ou privées, des fonds d'archives et de documentation se rapportant à l'art et à l'histoire des juifs ;
- d'organiser la diffusion et la rencontre de toutes formes d'expressions artistiques se rapportant à la culture juive dans sa diversité ;
- de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation propres à faire connaître les cultures juives.

Le service éducation et médiation du musée d'art et d'histoire du Judaïsme a vocation de concevoir et mettre en œuvre l'ensemble des actions de médiation proposées par le mahJ autour du parcours permanent et des expositions temporaires, et plus globalement, à faire découvrir les cultures du judaïsme, en France et dans le monde. Le musée attache une importance particulière au dialogue des cultures.

Le professeur relais fait le lien entre l'Académie de Paris et le musée, il impulse des idées et actions pour les enseignants et les accompagne autour de projets spécifiques.

Profil recherché :

Professeur titulaire sur poste fixe dans l'académie de Paris, familier des lieux de patrimoine. Une attention particulière sera donnée aux enseignants d'histoire-géographie ou de lettres (sans exclusive). Le professeur relais sera amené à travailler aussi bien en direction des enseignants et des élèves du collège que du lycée général ou professionnel.

Il sera sensibilisé aux enjeux de l'éducation artistique et culturelle et sera force de proposition de nouvelles activités et formations.

• Connaissances et intérêts :

- Connaissance et mise en œuvre des dispositifs d'éducation artistique et culturelle en équipe et en partenariat ;
- Connaissance des programmes de l'Éducation nationale de collège et lycée (notamment histoire, EMC et Lettres) ;
- Connaissance du MAHJ et de ses collections ;

- Connaissance de l'histoire juive et des cultures du judaïsme ;
- Familiarité de l'enseignement des faits religieux et des principes de la laïcité ;
- Connaissance des relais de communication auprès de l'Académie de Paris ;
- Expertise dans le domaine de la formation et de la formation des formateurs (rencontres enseignants et stages académiques, ressources pédagogiques pour les enseignants)

- **Qualités personnelles :**

Sens de l'organisation, rigueur, adaptabilité, autonomie dans la conception de programmes éducatifs et culturels, sens du travail en équipe, aisance relationnelle et rédactionnelle.

Missions principales :

Le professeur relais aura pour mission, en liaison avec la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle :

- d'accompagner les équipes pédagogiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'éducation artistique et culturelle via la DAAC : conseil aux enseignants, suivi des projets, accompagnement des dispositifs EAC dans le respect de la charte de l'EAC et des cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif ;
- d'informer la communauté éducative des activités et des ressources proposées par le musée (mails, site de l'Académie, e-cards) ;
- de contribuer à produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques, d'enrichir les contenus pédagogiques en lien avec les actualités du musée et les programmes scolaires ;
- de contribuer à la formation initiale et continue des enseignants : participation à la définition des besoins en formation en fonction des besoins repérés sur le terrain ; participation à l'élaboration des outils et supports de formation produits par le service ;
- de veiller à l'actualisation des offres via le pass culture.

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC et sera amené à participer aux réunions annuelles et rencontres du réseau de la DAAC.

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC via le conseiller du domaine concerné.

Conditions

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [Décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant percevra pour une année scolaire complète quatre Indemnités de Missions Particulières (IMP)¹ ce qui équivaut à quatre fois deux heures de travail hebdomadaire pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles. Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur-relais est soumise à un bilan d'activité.

Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

Candidature (CV + lettre de motivation) à renvoyer avant le 28 juin 2024 à ce.daac@ac-paris.fr

¹ Une IMP = 1250 euros